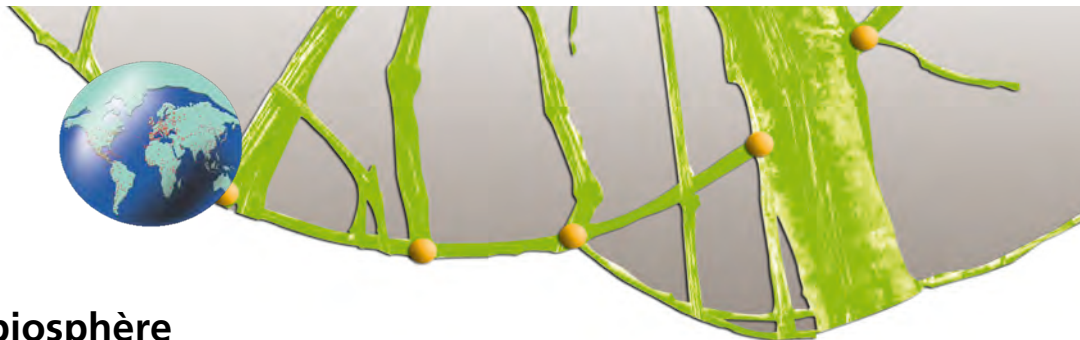




La Réserve de biosphère du Marais Audomarois



Le marais Audomarois se situe à la rencontre de l'Artois et de la Flandre. Vaste de 3 726 ha, il est riche de 700 km de canaux, de 300 espèces de plantes dont 40 protégées, de plus de 200 espèces d'oiseaux, de 26 espèces de poissons. La Réserve de biosphère au sein de laquelle il s'insère présente de multiples visages, des landes atlantiques aux zones humides, en passant par les milieux forestiers, les pelouses calcicoles et les ensembles vallées - versants. Ces facettes paysagères conviennent à une grande diversité d'espèces (faune, flore, fonge)



Contacts presse

Luc Barbier, Lbarbier@parc-opale.fr
maraisaudomarois@parc-opale.fr



Date de création 2013

Superficie 22539 ha

Nombre d'habitants 69 500

Région Hauts-de-France

Départements Nord-Pas-de-Calais-Picardie

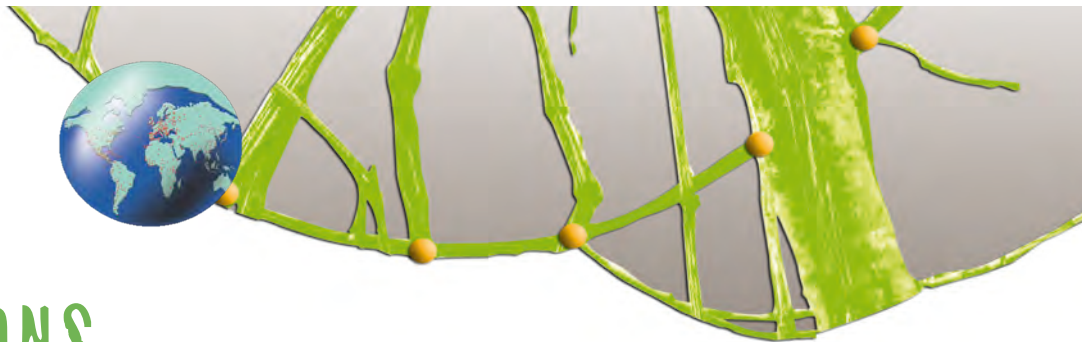
Nombre de communes 22

Structures de coordination Syndicat mixte Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Communauté d'agglomération du Pays de Saint Omer

Le marais Audomarois est un paysage construit depuis près de 12 siècles par l'homme, son histoire est celle d'un espace agricole arraché aux eaux marines et continentales qui compte aujourd'hui parmi les plus productifs de la planète.

Cependant, techniques modernes d'exploitation agricole et nouveaux usages sociaux du milieu, tels que le développement des activités de tourisme et de plein air, menacent cet espace, l'un des derniers marais maraîcher de France.

Les acteurs locaux ont décidé en 2001 de prendre en mains le devenir de cet espace pour en assurer la sauvegarde et le transmettre dans de bonnes conditions aux générations futures en menant des actions de restauration, de valorisation et d'éducation. C'est le partenariat Parc naturel régional et Communauté d'agglomération qui a permis le portage de la Réserve de biosphère. Les points forts du territoire sont une forte implication des associations locales, des partenaires et des habitants mais également sa reconnaissance au titre de la Convention de Ramsar en 2008 et comme Réserve de biosphère en 2013.



LES ACTIONS

Le contrat de Marais

Un document partagé pour une coordination et une transparence des actions locales

Initié et soutenu par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la DREAL (Feder) depuis le printemps 2011, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'est vu confié la mission de préfigurer un contrat de marais, traduction opérationnelle de l'ambition collective, pour le marais Audomarois. Ce document entre dans la suite logique du travail mené depuis 2002 par le groupe de travail marais.

Inspiré des méthodes de travail utilisées pour les contrats de delta (Réserve de biosphère de Camargue), de baie et de rivière, le contrat de marais synthétise sous 44 fiches actions les projets et missions animés par l'ensemble des acteurs sur le marais Audomarois pour la période 2014-2026. Il s'est construit avec le soutien de tous les acteurs et porteurs de projets avec la validation de l'Agence de l'Eau.



Un tourisme durable

Territoire d'exception offrant des possibilités de découvertes à pied, en bateau, ou à vélo, le marais Audomarois constitue l'un des fers de lance de la stratégie de développement touristique du Pays de Saint-Omer. Dans ce contexte, les acteurs locaux ont engagé une vaste réflexion pour, d'une part, concilier développement touristique et préservation du milieu, et d'autre part renforcer les liens entre le marais et la ville historique de Saint-Omer mais aussi pour créer les connexions entre les différents sites d'accueil et d'information. L'ouverture de la Maison du Marais (2014), l'extension du label Ville d'art et d'histoire de Saint-Omer en Pays d'art et d'histoire ainsi que la création d'un réseau d'éco-acteurs du tourisme contribuent à la mise en œuvre de ces objectifs.

Les orientations

Améliorer la connaissance et le suivi du milieu

Créer un observatoire de suivis à long terme et suivre les démarches scientifiques

Préserver les milieux

Protéger les ressources exploitées et garantir les besoins en eau, valoriser les prairies humides

Assurer, valoriser et soutenir les usages

Développer la signalétique, accompagner les acteurs dans l'amélioration continue

Sensibiliser, informer et impliquer le public

Accompagner les habitants et acteurs pour s'engager dans le développement durable de leurs pratiques

Conforter la gouvernance locale, animer le contrat de Marais

Développer les partenariats internationaux et nationaux